

**Décision N° 2026-008/ COI****OBJET :**

**25TRAV03 – TRAVAUX DE DECONSTRUCTION,  
DEMOLITION, DESAMIANAGE ET DE DEPLOMBAGE -  
38 RUE LAZARE BERNARD**

***1. Commande Publique******1.1 Marchés Publics***

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 en date du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée ouverte n°25TRAV03 de travaux de déconstruction, démolition, désamiantage et déplombage 38 Rue Lazare Bernard, publié le 3 septembre 2025 en application des articles R.2123-1, R.2112-6 2° du Code de la commande publique.

Vu l'offre de la société MIDAVAIN,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Le marché n° 25/028 de travaux « Déconstruction, démolition désamiantage et de déplombage de 38 RUE Lazare Bernard », sera signé par mes soins avec la société MIDAVAIN située 2 Rue Jean Lebas – 59172 ROEULX.

**Article 2 :** Le marché sera conclu pour un montant de 106 950 € HT soit 128 340 € TTC

**Article 3 :** Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire et prendra fin au terme de la garantie de parfait achèvement.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet [telerecours.fr](http://telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A Denain, le 22/01/2026

Le Maire,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu

De la réception en Sous-Préfecture le.....

Et de la publication le.....